

# Les Infos Municipales Wattenaises



## Spécial waeteringues



Vous avez peut-être reçu pour la première fois de l'administration des waeteringues un avis d'imposition.

Cette taxation n'est ni du fait de la commune de Watten ni de celle de la Communauté de Communes de la Colme.

Nous avons d'abord fait part de notre mécontentement sur l'envoi précipité sans concertation et sans information aux contribuables.

Notre commune est divisée en 2 sections, la 7ème qui regroupe le secteur de la rive gauche de l'Aa dont les habitants payent cet impôt depuis plus de 100 ans et la 3ème section couvrant la rive droite de l'Aa. Pour cette section la contribution n'était jusqu'à présent due que par les agriculteurs et la commune pour ses espaces publics, routes, parkings...

Raisons invoquées par la 3ème section pour le recouvrement envers les particuliers :

- solidarité par rapport aux précipitations importantes
- entretien des ouvrages
- coût de l'énergie pour les pompes destinées au rejet à la mer

Nous avons souhaité prendre en charge l'impôt de la 3ème section. Et la logique aurait voulu que la taxe due par les cultivateurs soit également payé par la commune. mais la 7ème s'y est opposée, de ce fait il nous fallait être équitable.

Explications sur la taxation : e conseil d'administration de chaque section fixe le montant

- pour la 7ème section, il est de 22 € par hectare, montant minimal de perception
- pour la 3ème section, il est de 29 € par hectare, montant minimal de perception

Espérant avoir répondu à votre questionnement.

Le maire

D. Deschodt

Pour toute demande d'information complémentaire nous vous invitons à vous mettre en rapport directement avec le service taxateur concerné :

3ème section des waeteringues  
30 place du marché aux chevaux  
59630 Bourbourg

président : M. Bernard Calbone, téléphone 03 28 64 18 26